

« Le CNU est garant d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire »

Anne Joulain est présidente de la commission permanente du Conseil national des universités (CP-CNU) depuis novembre 2023. À mi-mandat, elle revient sur les dossiers abordés et les actions menées par la CP-CNU durant les deux dernières années, ainsi que sur sa vision du CNU.

Propos recueillis par **FLORENCE MOUCHET**,
responsable du secteur CNU

Les dernières élections au Conseil national des universités (CNU) ayant eu lieu en novembre 2023, c'est le bon moment pour faire le point sur ces deux premières années de mandat. Peux-tu revenir rapidement sur les conditions de ces élections et nous résumer les actions principales que tu as menées depuis, avec les membres de la commission permanente du Conseil national des universités (CP-CNU) ?

Il faut rappeler en effet la participation historique aux élections de 2023 (53 %, la plus élevée depuis au moins 2007), et ce malgré les conditions d'organisation ne facilitant en rien le vote des collègues. Après un mandat où le CNU a été la cible régulière d'attaques, cette participation record est la marque de la confiance des collègues en cette instance nationale, et de l'attachement au statut national.

Pour en revenir aux actions, le premier chantier a été celui que nous avons mené et continuons à mener pour augmenter le nombre de promotions, notamment celles des maître-sses de conférences [MCF]. En quatre ans, le nombre de promotions à la hors-classe a été divisé par deux, tout comme celui à l'échelon exceptionnel de la hors-classe. On constate ainsi que 26 % des MCF qui partent à la retraite sont toujours à la classe normale. La CP-CNU a informé et mobilisé les sections sur cette question, multiplié les courriers, interventions et motions, et elle continue.

Un autre chantier a été celui de la C3. Nous avons démontré le caractère foncièrement inique de cette prime, qui renforce toutes les inégalités (entre hommes et femmes, entre sections, entre grades, entre établissements). C'est de plus une gabegie totale. La CP-CNU demande, si un dispositif de primes « au mérite »

devait être maintenu, qu'un contingent de primes attribuées par le CNU soit créé.

Si le CNU est une instance connue de l'ensemble des collègues, son mode de fonctionnement et les enjeux défendus ne le sont pas toujours aussi bien...

Le CNU est un acteur majeur de la carrière des enseignant-es-chercheur-ses, que ce soit par les demandes de CRCT, de promotion, les repyramidages ou le Ripec. Un exemple : dans la section 28 [Milieux denses et matériaux], dont je suis présidente depuis 2019, nous avons examiné en deux ans les dossiers de 665 collègues différents, soit 50 % des collègues en fonctions. Le CNU a également un rôle de veille sur l'évolution du métier d'enseignant-e-chercheur-se et de défense globale de nos statuts. Et toutes les sections peuvent témoigner de la dégradation des conditions de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche [ESR]. Notre métier a considérablement évolué, avec une multiplication et un émiettement des tâches. Les dossiers reçus par les sections sont de plus en plus riches et denses et montrent comment les collègues essaient de tenir tous les bouts.

Comment essaies-tu de lui donner davantage de visibilité ?

Le bureau de la CP-CNU a mis en place, depuis deux ans, un « CP-CNU tour » pour aller au plus près des collègues, dans les universités, et expliquer le fonctionnement et les enjeux du CNU. Nous avons déjà visité six établissements. C'est un moment privilégié d'échanges avec les collègues qui nous ont élu-es.

Par ailleurs, nous avons organisé, en lien avec les collèges doctoraux, un webinaire sur la qualification, à destination des docteur-es. L'objectif est d'expliquer le rôle de la qualification, le statut des enseignant-es-

« Le CNU est un acteur majeur de la carrière des enseignant-es-chercheur-ses. »

chercheur-ses et bien sûr d'expliquer les attentes des sections. Nous avons eu plus de 2 000 connexions. Une seconde édition est prévue le 2 juillet prochain. Le succès de ce webinaire montre bien qu'il existe une forte attente d'appui pour monter son « dossier de qualif ».

Quelle est la « philosophie » de travail que tu cherches à promouvoir dans les sections ?

Le CNU n'est pas une commission obscure un peu opaque où des mandarins distribuent des promotions. Nous sommes à la fois au service des collègues qui nous ont élus et leurs représentants. Les sections CNU représentent la diversité de l'ESR public : sous-disciplines, établissements, laboratoires, genre, corps et grades, etc. Nous devons aux collègues d'être respectueux de leurs dossiers, de la singularité des informations qu'ils et elles nous confient, et d'être limpides dans nos décisions. Et si ces dernières ne sont pas comprises, il faut mener un travail d'explication auprès d'eux. Par exemple, il faut poursuivre nos efforts en matière d'évaluation qualitative de la recherche. Les chiffres (le nombre de publications, par exemple) ne suffisent pas, à eux seuls, à permettre une évaluation d'un dossier. Il faut comprendre dans quelles conditions exercent les collègues et être au plus près de la réalité du terrain.

Tout ce travail demande des moyens. Le CNU, c'est 35 000 dossiers examinés collégialement chaque année. La masse de travail est énorme pour les rapporteurs, et les conditions dans lesquelles elles et ils travaillent doivent être préservées, notamment par le maintien des réunions en présentiel et un calendrier donnant le temps d'une analyse respectueuse des dossiers. C'est un combat permanent avec le MESR, sur ce sujet.

Et celle de ta propre vision du CNU et de la CP-CNU ?

Le CNU est bien plus qu'une instance « technique ». C'est aussi un espace d'expression démocratique et de débats, où les décisions se construisent collectivement et qui est légitime pour s'exprimer sur tout ce qui concerne l'ESR. En témoignent les nombreuses motions votées dans les sections et à la CP-CNU : conditions de travail dégradées, budget insuffisant, menaces sur la liberté académique, risques liés à l'acte II de l'autonomie des établissements, entre autres. La CP-CNU rédige également des notes sur des sujets d'actualité (sur la C3, la démographie

des enseignant-es-chercheur-ses, etc.).

De plus, elle est un interlocuteur institutionnel reconnu du MESR, de France Universités et des autres partenaires. Cela nous permet d'être écoutés lorsque nous relayons la situation des collègues que nous connaissons parfaitement.

Quels sont les chantiers qui t'attendent, pour les deux années à venir ?

Nous avons commencé un travail autour de l'intelligence artificielle générative, sous l'angle des évaluateurs. Un groupe de travail sur les discriminations a déjà fait des préconisations, votées en assemblée plénière. Nous entamons aussi un travail sur les collègues en situation de RQTH [*reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé*]. Nous travaillons à l'actualisation de notre charte de déontologie et souhaitons produire plus de notes d'analyse sur les dispositifs que gère le CNU.

Mais l'essentiel est probablement le maintien du CNU comme organe décisionnel dans la carrière des enseignant-es-chercheur-ses. Dans la course à plus d'autonomie des établissements (et surtout des chefs d'établissement), beaucoup souhaiteraient un CNU réduit au mieux à un rôle consultatif, donnant des avis dont les établissements feraient ce qu'ils voudraient.

Indépendant, impartial, connaissant et reconnaissant la diversité des disciplines comme celle des conditions d'exercice de notre métier, le CNU est garant d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, quels que soient l'établissement et le champ de spécialité des enseignant-es-chercheur-ses. Il faut non seulement défendre le CNU, mais obtenir un élargissement de ses missions.

L'enjeu est donc, dans les deux ans qui viennent, de continuer à convaincre les collègues de la nécessité de cette instance et de faire voter massivement aux prochaines élections. Je finis donc en revenant sur notre « CP-CNU tour » dont c'est l'objectif principal. Il reste des dates disponibles ! ■



Anne Joulain, présidente de la CP-CNU.

« Le CNU est bien plus qu'une instance "technique". C'est aussi un espace d'expression démocratique et de débats. »